

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DEULEMONT

L'an deux mille vingt-et-un, le trois juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deùlémont se sont réunis Salle André Dekyndt (foyer communal, 14 Rue des Processions à Deùlémont), sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, DELRUE Sylvie, BRANDT Laurent, FACON Anne-Sophie, CAMPION Patrice, VERMERSCH Ghislaine, Adjointes au Maire, LOUVET-MACHUT Isabelle, VANDERMERSCH Franck, HEMELSDAEL Eric, VERMEERSCH Christophe, MARMUSE Yann, NOYELLE Stéphanie, DUVAL Thomas, conseillers municipaux.

Absents : HOGSTOEL Anne-Marie (ayant donné pouvoir à DELRUE Sylvie), HIBON François (ayant donné pouvoir à MARMUSE Yann), DESMET Olivier (ayant donné pouvoir à VERMEERSCH Christophe) LECOMTE Marie-Dominique (ayant donné pouvoir à HEMELSDAEL Eric), MASQUELIN Elise (ayant donné pouvoir à LIENART Christophe), RIANI Ludivine, Conseillers Municipaux excusés.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 13 - Membres ayant donné pouvoir : 5

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme VERMERSCH Ghislaine (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 31 mai 2021

Objet : PLU : Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille

Exposé de Monsieur Le Maire :

I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deùle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit :

<i>Description de la demande</i>	<i>Arbitrage pour la modification</i>	<i>Commentaire sur la décision</i>
Demande d'inscription à l'IBAN de la ferme de Mr et Mme Delassus, 1321 Chemin Hors La Voie	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	Avis favorable de la commission patrimoine du 01/02/2021
Demande d'inscription d'une ferme à l'IPAP	Point proposé pour la modification lancée en décembre 2020	La commission patrimoine du 1 ^{er} février 2021 a donné son accord sur le classement

Terrain de dépôt VNF – révision du zonage NE et du caractère humide	Pas besoin d'adaptation du PLU	Cette demande ne nécessite pas d'évolution du PLU. Elle nécessite de travailler avec VNF pour faire sortir un projet à l'écoute des enjeux de la commune
Zonage UX4 -- modification de la distance de recul (10 m) entre zone urbaine et zone économique	Non retenue pour la modification de décembre 2020	Cette demande concerne le règlement de l'ensemble des communes de la MEL et n'est pas retenue pour la modification. La règle de recul est maintenue afin de gérer les transitions entre espaces économiques et espaces urbains mixtes sur le territoire métropolitain

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable en Mairie (affichage municipal à l'extérieur, sur le parvis de la Mairie, et sur la borne d'accueil interactive située à l'entrée de la Mairie). Enfin, une mise à disposition informatique du dossier est à disposition des conseillers municipaux.

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.


III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

- le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

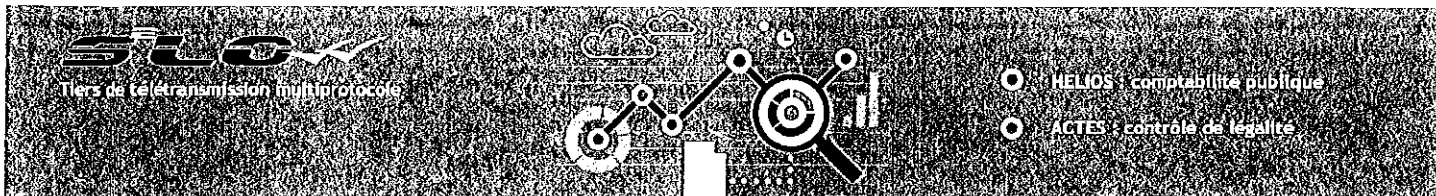
Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Christophe LIENART
Maire de Deülémont

Délibération certifiée exécutoire après :

- Transmission en Préfecture du Nord le : **8 JUIN 2021**
- Affichage le :
- Notification le :



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Deûlémont

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DCM2021023
Date de la décision :	2021-06-03 00:00:00+02
Objet :	PLU : Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-215901737-20210603-DCM2021023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215901737-20210603-DCM2021023-DE-1-1_0.xml	text/xml	934
Nom original :		
DCM 2021 023.pdf	application/pdf	117451
Nom métier :		
99_DE-059-215901737-20210603-DCM2021023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	117451

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juin 2021 à 16h09min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juin 2021 à 16h09min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juin 2021 à 16h56min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 juin 2021 à 17h00min06s	Reçu par le MI le 2021-06-08